

RÈGLEMENT TECHNIQUE ET DE SÉCURITÉ DU DÉFI MAYENNAIS – 21 ET 22 MAI 2022

Article 1

Les organisateurs sont :

- Mr Renaud Boutet, La Monnerie, 53160 Champgénéteux – ledefimayennais@gmail.com ou renaud.boutet@gendarmerie.interieur.gouv.fr - 06.08.17.25.59.
- Mr Stéphane Le Fric, EG Chateaulin – Bureau des sports – Ty Vougeret – 29 150 Dinéault – steflf248@gmail.com – 06.62.75.93.10.

Les coordinateurs de sécurité sont :

- Mr Michel Esnault, 64 le Brejoubert, 44 150 Ancenis Saint Géreon – michel.esnault07@orange.fr
- Mr François Bizeul, 23 avenue Hoche, 53100 Mayenne - francois.bizeul@sfr.fr.

Article 2

Le raid sportif : le défi Mayennais est organisé le 21 et 22 mai 2022 par les associations :

- association sportif et artistique de la gendarmerie (ASAG) des Pays de la Loire ;
- le club de triathlon Mastria 53.

21 mai 2022 : 1ère étape : départ à 08H00 de Port Brillet (53) / arrivée à 18h00 à Saint Denis du Maine (53) ;

22 mai 2022 : 2ème étape : départ à 08h00 de Saint Denis du Maine (53) / arrivée à 18h30 au Gué de Selle à Mézanger (53).

Article 3

Il s'agit d'un raid sportif avec des disciplines enchaînées (swimrun, run and bike, VTT, trail, course d'orientation). Les participants sont par équipe de trois. Deux sont sur les chemins et un assistant/remplaçant qui s'occupe de la logistique et qui transporte le matériel de point de transition en point de transition avec un véhicule léger, non fourni par l'organisation. Ainsi, en cas d'abandon pour raison mécanique ou autre, c'est l'assistant qui récupère son équipe et son matériel avec son véhicule. Par contre, les swimruns et la course d'orientation se font à trois.

Les départs sont groupés mais la circulation des concurrents s'étale au fil des étapes et des transitions selon la vitesse de progression de chacun. Concernant les déplacements des concurrents, c'est le strict respect du code de la route qui s'applique. Idem pour les assistants qui se déplacent en voiture.

Article 4

Journée du 21 mai 2022

SWIMRUN – 6,2 km 300 participants Plage horaire 08h00/09h15	PORT BRILLET – 53 410
	Départ sur le site de l'ancienne fonderie au carrefour de la D137 et D576.
	Allée Marteau
	Chemins forestiers
	Entrée dans l'eau dans l'étang du Moulin neuf par l'ouest

	Sortie de l'eau au Bois Panard
	Traversée de la D576
	Entrée dans l'eau dans l'étang de la Forge
	Sortie de l'eau au carrefour de la D137 et D576.
RUN AND BIKE – 10 km	PORT BRILLET – 53 410 / GENEST SAINT ISLE – 53 940
200 participants / 100 véhicules accompagnateurs	Rue de la petite vitesse
Plage horaire 08h45/10h15	Abbaye de Clermont
	GR de Pays des Marches de Bretagne
	Parking entreprise « Janvier Labs » - chemin du cimetière
	GENEST SAINT ISLE – 53 940 / L'HUISSERIE – 53 970
	GR de Pays des Marches de Bretagne
VTT – 28,1 km	Les Métairies Poulains
200 participants / 100 véhicules accompagnateurs	Chemin de la Mine
Plage horaire 09h45/13h30	La Tabouderie
	La Baudonnière
	Abbaye de Coupeau
	Traversée de la D 500
	Voie verte Laval/Renazé
	Traversée de la D771
	Montigny le Brillant
	Nuillé le Vicoin
	Le Bois d'Origné
	Chemin du halage
	Parking D 910 à proximité de la Véronnière à l'Huisserie
	L'HUISSERIE – 53 970 / PARNE SUR ROC 53 260
TRAIL – 10,7 km	D 910
200 participants / 100 véhicules accompagnateurs	La Pommeraie
Plage horaire 12h00/15h00	La Betonnière (traversée de la N 162)
	La Petite Chevalerie
	La Malanderie
	Bourg de Parné sur Roc
	Le Verger
VTT – 18 km	PARNE SUR ROC 53 260 / BASE DE LA CHESNAIE – SAINT DENIS DU MAINE
200 participants / 100 véhicules accompagnateurs	Traversée de la D 21
Plage horaire 13h00/17h00	La Petite Hune
	La Grande Andouerie

	Traversée D 20
	Le Verger de la Geslinière
	D 282
	Arquenay
	C 5
	C 9
	La Petite Lande
	La Grande Guitenièrre
	Voie verte Meslay du Maine – Saint Denis du Maine
	Parking de la base de la Chesnaie – Saint Denis du Maine
SWIMRUN – 1,5 km 300 participants Plage horaire 14h15/18h00	BASE DE LA CHESNAIE – SAINT DENIS DU MAINE 53 170
	Piste piétonne autour du plan d'eau et natation dans le plan d'eau
<u>Journée du 22 mai 2022</u>	
SWIMRUN – 3 km 300 participants Plage horaire 08h00/09h00	BASE DE LA CHESNAIE – SAINT DENIS DU MAINE 53 170
	Entrée dans l'eau par le ponton nord
	Sortie de l'eau par l'est
	Sentier du Buru
	Rue du Lavoir
	Traversée du D 152
	Jardin du château
	Résidence de la Grange
	Lotissement du Paradis
	Traversée de la route de Meslay
	Entrée dans l'eau par le ponton nord
	Sortie de l'eau par l'ouest
VTT – 16,8 km 200 participants / 100 véhicules accompagnateurs Plage horaire 08h45/10h30	BASE DE LA CHESNAIE – SAINT DENIS DU MAINE 53 170 / SAULGES 53 340
	La Pièce du Carrefour
	D 573 La Cropte
	D 166 Rue du Clos Soudray
	Les Chauvinière
	La Touche
	La Tellerie
	La Place
	D 120
	La Petite Pièce de Chéméré

	Parking camping St Cénére - Saulges
<p>TRAIL – 9,5 km</p> <p>200 participants / 100 véhicules accompagnateurs</p> <p>Plage horaire 09h45/11h30</p>	SAULGES 53 340 / BLANDOUET - SAINT JEAN 53 270
	Noé de St Cénére
	Grottes de Saulges
	Traversée du chemin des Grottes
	Le Moulin du Hardray
	D 235
	Chemin de la Cour d'Erve
	Chapelle St Sylvain
	D 235
	Le Pas du Haut
	D 235
Parking Blandouet St Jean – Allée de Launay	
<p>VTT – 11,8 km</p> <p>200 participants / 100 véhicules accompagnateurs</p> <p>10h45/13h00 Plage horaire</p>	BLANDOUET - SAINT JEAN 53 270 / STE SUZANNE CHAMMES 53 270
	Traversée de la D 57
	La Rongère
	La Butte
	Traversée de la D 235
	Les Forges
	La Poupinière
	Traversée de la D 125
Parking salle des sports – près du camping - Ste Suzanne – Chammes.	
<p>COURSE D'ORIENTATION – 7 km</p> <p>300 participants</p> <p>Plage horaire 12h00/14h30</p>	SAINTE SUZANNE – CHAMMES 53 270
	Centre historique du village
<p>VTT – 26,3 km</p> <p>200 participants / 100 véhicules accompagnateurs</p> <p>Plage horaire 12h45/15h30</p>	SAINTE SUZANNE – CHAMMES 53 270 / SAINT GEMME LE ROBERT 53 600
	Chemin des Fossettes
	Rue du Verger
	Route de Montsûr
	Traversée de la D 7
	Traversée de la D 9
	Le Tertre Ganne Le Gros Chêne

	La Mulochère
	Traversée de la D 9
	La Gendrie
	Les Loignées
	Traversée de la D 125
	La Crouzille
	Traversée de la D 32
	La Mare Noire
	D 552
	Bois de Crun
	Le Clos
	Poillé
RUN AND BIKE – 5,8 km 200 participants / 100 véhicules accompagnateurs Plage horaire 14h30/17h30	SAINT GEMME LE ROBERT - 53 600 / MEZANGERS - 53600
	Traversée de la D 20
	La Huardière
	Traversée de la D 272
	Les Loges
	Traversée de la D 517
	Hautes Follis
Parking du Gué de Selle	
SWIMRUN - 2 km 300 participants Plage horaire 15h30/18h30	MEZANGERS 53 600 – LE GUE DE SELLE
	Piste circulaire du plan d'eau
	Entrée dans l'eau par l'est
	Sortie de l'eau par l'ouest - Arrivée

Article 5

L'épreuve est limitée à 100 équipes de 3 soit 300 participants attendus.
Un véhicule par équipe soit 100 véhicules.

Article 6

Les coordinateurs « sécurité » seront au PC sécurité qui sera installé sur les bases d'arrivée chaque jour. Ils seront en mesure d'activer les équipes de secouristes sur les lieux d'intervention et de suivre l'évolution de leurs interventions. Les coordinateurs feront l'interface, dans un premier temps entre nos équipes d'intervention secouristes et les services d'urgence (Médecin régulateur du 15 et le SDIS), si la situation l'exige. Nos chefs équipiers secouristes prendront le relais sur place dès qu'ils seront en mesure de le faire – conformément à nos référentiels de formation. Les coordinateurs seront également en mesure de gérer les éventuels problèmes de sécurité qui pourraient intervenir avec nos bénévoles et ou participants et des tiers en maintenant une liaison étroite avec les services de la gendarmerie départementale.

La sécurité sur les parties nautiques est assurée par les organisateurs qui mettent en place 3 personnels titulaires du BNSSA à jour de leur formation et recyclés. Ils sont embarqués sur un bateau, paddle, canoé et accompagnés par des secouristes titulaires du PSE 2 ou PSE 1 à jour de leur formation et recyclés.

La sécurité sur les parties terrestres est assurée par les organisateurs qui mettent en place 3 équipes de 3 équipiers secouristes, titulaires du PSE 2 ou du PSE 1 et éventuellement PSC1, à jour de leur formation et recyclés. Les personnels secouristes qui arment les 3 équipes sont pratiquement tous issus des rangs de la gendarmerie nationale et sont habitués à réaliser des soutiens sanitaires lors des activités opérationnelles. 2 équipes disposent de moyens de transport autonomes de type quad 3 places avec benne et sont projetables sur n'importe quel point des parcours :

- ➔ une équipe se déplace en même temps que les concurrents et au milieu du peloton.
- ➔ la 2ème équipe est en fin de peloton et progresse également en même temps que les derniers.
- ➔ la 3ème équipe en réserve est en mesure de renforcer les équipes engagées. Elle est stationnée au PC fixe.

Nos 3 équipes de secouristes sont autonomes et disposent de sacs d'interventions 1er secours de type lot C, (DAE, oxygénothérapie, immobilisation, brancardage).

Sur les différents parcours, des points sensibles ont été identifiés (traversée de routes notamment). Sur ces points, des signaleurs bénévoles sont implantés pour faciliter la traversée de ces points par les concurrents. Ils sont en mesure d'alerter le coordinateur de sécurité en cas de nécessité ou d'activer une équipe de secouristes si celle-ci est à proximité.

Les évacuations des blessés sont facilitées par la recherche d'axes routiers qui constituent un point de rendez vous et de prise en charge des victimes par les services du SDIS 53. Ces évacuations sont automatiquement ordonnées par le médecin régulateur du centre 15, conformément au référentiel national des missions de sécurité civile (dispositifs prévisionnels de secours).

Les équipes de secours sont toutes dotées de roadbook dans lesquels sont répertoriés les chemins utilisés et les axes routiers.

Article 7

L'attestation d'assurance sera transmise. Il s'agit d'un contrat groupe/national de la fédération des clubs de la Défense souscrit auprès de la GMF – La Sauvegarde.

Article 8

L'un des principes du raid sportif est que les concurrents sont en autosuffisance.

Cependant, nous mettons en place un ravitaillement en eau à tous les points de transition et deux ravitaillements solides par jour :

- 7 ravitaillements liquides dont 2 solides (L'Huisserie et à l'arrivée) le 21 mai 2022 ;
- 6 ravitaillements liquides dont 2 solides (Sainte Suzanne et à l'arrivée) le 22 mai 2022.

(dernière mise à jour le 26 février 2022)